



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 8 juin 2020 à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 3 juin 2020, s'est réuni au foyer Guillaume d'Aquitaine,  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 19

Membres absents : 0

### **Membres présents :**

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, TACHAT Jean-Luc, AUMOND Maryse, ISTIN Bertrand, OLIVIERO Christophe, DEPORT Annick, MATHIEU-DEMEOCQ Séverine, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, BAYOU Virginie, REPOUSSARD Céline, DURAND Dominique, JOLLY Pierre, BERNARD Michèle.

**Membres absents excusés** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme REPOUSSARD Céline.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Suite à la démission de Madame Christine MOUSSET, reçue en mairie le 2 juin 2020, Madame Michèle BERNARD, suivante sur la liste d'opposition « Biard Ensemble » dont faisait partie Madame MOUSSET, lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

### **PROPOSITION DE DESIGNATION A LA COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND POITIERS D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT EN COMMISSION TERRITORIALE D'ENERGIE N°7**

Grand Poitiers, Communauté Urbaine (CU), doit désigner ses futurs représentants en Commission Territoriale d'Energie, en application des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE qui indique que chaque commune membre dispose en son sein d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

A ce titre, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 1 voix contre (M. Jolly) et 1 abstention (Mme Bernard), propose à la CU de Grand Poitiers la désignation des représentants suivants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie n°7 Grand Poitiers du Syndicat ENERGIES VIENNE, soit :

- représentant CTE titulaire : Gilles MORISSEAU
- représentant CTE suppléant : Louis-André SEINE.

### **DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Conformément à l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit autres membres au maximum nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal.

Le Maire propose alors au Conseil Municipal de fixer à 5 le nombre de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 3 abstentions (M. Durand, Mme Bernard, M. Jolly) et 0 voix contre, décide de fixer à 5 le nombre de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, le Maire étant Président de droit.

## **ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Conformément à l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale (CCAS) sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et au scrutin secret.

Le Maire rappelle que le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS a été fixé à 5, soit 5 membres élus par le conseil municipal et 5 membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal.

Il invite les conseillers à élire les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Au vu de la présentation de la liste A conduite par Gilles MORISSEAU, composée de Brigitte SEGUIN, Christophe OLIVIERO, Aurélie CHASSEPORT, Stéphane CORBEL, Dominique DURAND et des résultats du dépouillement du vote : 19 votants, 0 bulletin blanc ou nul et 19 suffrages exprimés, la liste A conduite par Gilles MORISSEAU obtient les 5 sièges à pourvoir. Les conseillers ci-après sont donc proclamés élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS : Brigitte SEGUIN, Christophe OLIVIERO, Aurélie CHASSEPORT, Stéphane CORBEL, Dominique DURAND.

## **CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES – DESIGNATION DES MEMBRES**

### **1) Création des commissions communales**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, par 19 voix pour 0 abstention et 0 voix contre, décide la création de 5 commissions communales.

### **2) Fixation du nombre de membres siégeant au sein des commissions communales et désignation des membres**

#### **a- Fixation du nombre de membres**

Conformément au respect du principe de la représentation proportionnelle destinée à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire propose de fixer à 7 maximum le nombre de membres appelés à siéger à chaque commission, étant entendu que le Maire est président de droit dans chaque commission, sur la base de la répartition suivante :

Membres titulaires : 6 membres issus du groupe majoritaire et 1 membre issu du groupe de l'opposition.

Membres suppléants : 3 membres pour le groupe majoritaire et 1 membre pour le groupe de l'opposition.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour 0 abstention et 0 voix contre, décide de fixer à 7 maximum le nombre de membres appelés à siéger au sein des commissions communales selon la répartition énoncée ci-dessus.

#### **b- Désignation des membres**

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, désigne les membres des commissions communales ci-après, étant rappelé que le Maire est président de droit dans chaque commission.

### **FINANCES**

Membres : Geneviève MOREAU - Jean-Luc TACHAT - Christophe OLIVIERO - Aurélie CHASSEPORT - Laëtitia CORDEAU - Yannick DEPORT – Michèle BERNARD

Suppléants : Stéphane CORBEL - Virginia BAYOU - Bertrand ISTIN – Dominique DURAND

### **ESPACE PUBLIC - VOIRIE – ENVIRONNEMENT - BATIMENTS - TRANSPORTS PUBLICS**

Membres : Louis-André SEINE - Bertrand ISTIN - Laëtitia CORDEAU - Séverine MATHIEU-DEMEOCQ - Stéphane CORBEL - Maryse AUMOND - Pierre JOLLY

Suppléants : Jean-Luc TACHAT - Céline REPOUSSARD - Christophe OLIVIERO - Dominique DURAND

**ENFANCE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE -  
VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - RESTAURATION**

Membres : Geneviève MOREAU - Laëtitia CORDEAU - Aurélie CHASSEPORT - Yannick DEPORT - Céline REPOUSSARD - Séverine MATHIEU-DEMEOCQ - Dominique DURAND

Suppléants : Maryse AUMOND - Christophe OLIVIERO - Virginia BAYOU - Pierre JOLLY

**VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION COMMUNALE - COMMUNICATION**

Membres : Mickaël DESVIGNES - Virginia BAYOU - Céline REPOUSSARD – Yannick DEPORT - Stéphane CORBEL - Maryse AUMOND - Michèle BERNARD

Suppléants : Bertrand ISTIN - Séverine MATHIEU-DEMEOCQ - Aurélie CHASSEPORT - Pierre JOLLY

**AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITES - INTERGENERATIONNEL -  
EMPLOI - ECONOMIE**

Membres : Brigitte SEGUIN - Christophe OLIVIERO - Aurélie CHASSEPORT - Virginia BAYOU - Jean-Luc TACHAT - Stéphane CORBEL - Dominique DURAND

Suppléants : Laëtitia CORDEAU - Yannick DEPORT - Bertrand ISTIN - Michèle BERNARD

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

A la demande du Ministère de la Défense, un correspondant défense doit être désigné parmi les membres du Conseil Municipal. Celui-ci est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur le territoire communal pour les questions de défense. Il est notamment destinataire d'informations régulières dans ce domaine qu'il relaye auprès du Conseil Municipal et des concitoyens pour les sensibiliser aux actions liées à la défense.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, désigne :

- M. Yannick DEPORT en qualité de correspondant « Défense » titulaire
- Mme Séverine MATHIEU-DEMEOCQ en qualité de correspondant « Défense » suppléant.

**BUDGET PRIMITIF 2020 – IMPOTS LOCAUX**

Considérant la prévision d'évolution des bases d'imposition au plan national établie à 1.2 % pour la taxe foncière et 0.9 % pour la taxe d'habitation et en raison d'une volonté de poursuivre une politique de stabilité fiscale, le Conseil Municipal décide, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de maintenir les taux d'imposition votés en 2019 pour le vote des impôts locaux 2020 comme suit : taxe d'habitation 14.70 %, taxe foncier bâti 16.08 % et taxe foncier non bâti 43.32 %.

**DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Conformément à l'article L.2123.12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. La prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, décide, que chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins en formation et indique qu'il sera inscrit au budget des crédits dans les limites fixées réglementairement au titre de la formation des élus, soit au minimum 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal.

## **INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer l'indemnité allouée à l'Abbé Claudy GUERET, gardien non résidant dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées, à 120.97 € au titre de l'année 2020.

## **ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA VIENNE**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la mise en place du dispositif du service civique et l'accueil à ce titre d'un volontaire pour la réalisation des missions « qualité environnementale » avec un démarrage respectif des missions souhaité début septembre 2020, sur la base d'une durée de 7 mois, à raison de 24h hebdomadaires.

Une convention de partenariat est adoptée à cet effet avec la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne sur la base du versement d'une cotisation d'adhésion annuelle de 161 € et d'une indemnité mensuelle de 107.58 €.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 – DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

La collectivité doit organiser les opérations de recensement de la population qui ont lieu tous les 5 ans dans les communes de – 10 000 habitants. Cette enquête doit se dérouler du 21 janvier au 20 février 2021.

A ce titre, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise le Maire à organiser la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement de la population 2021, prend acte que le Maire nommera par arrêté un agent communal en qualité de coordonnateur.

## **CONVENTION RELATIVE A LA CONTINUITÉ SCOLAIRE ET LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE**

La reprise des cours dans les écoles, à la suite de la période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19, exige des modalités d'organisation particulières, notamment pour assurer l'accueil d'élèves sur le temps scolaire qui ne peuvent pas être pris en charge directement par des enseignants.

Il est alors proposé, en complément du service d'accueil existant et de la réouverture progressive des classes, la mise en place d'un dispositif « 2S2C » (Santé, Sport, Culture et Civisme) en collaboration avec l'Etat, qui consiste à accueillir des élèves sur le temps scolaire, non pas par des professeurs d'école mais par des intervenants extérieurs. En contrepartie, l'Education Nationale assistera la collectivité dans l'organisation de l'accueil, notamment par la mise à disposition d'outils et de ressources.

Considérant la volonté de proposer aux familles une offre d'accueil des enfants non pris en charge par l'Education Nationale sur le temps scolaire afin de permettre la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles,

Considérant la nécessité de participer à la resocialisation des enfants et de leur offrir des apprentissages complémentaires à travers la reprise progressive d'activités,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la mise en place du dispositif « 2S2C » au plan communal.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014 ET DE LA DELEGATION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020**

### **1) Décisions au titre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par le conseil municipal lors du précédent mandat**

Décision n°4/2020 du 19 février 2020

Adoption de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération « extension et restructuration/rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine » avec l'agence SARL CORSET ROCHE & Associés, mandataire du groupement, sise à Poitiers, pour un montant total de 93 000 € HT (111 600 € TTC), représentant une augmentation de 23.78 % par rapport au marché de base.

Décision n°5/2020 du 25 février 2020

Adoption du contrat relatif à la mise en propreté et le dégraissage des conduits d'évacuation des buées grasses de la cuisine du restaurant scolaire d'une durée d'un an, proposé par la société « ISS HYGIENE ET PREVENTION » sise à AYTRE (17), pour un montant de 578.00 € HT.

**2) Décisions au titre des délégations de droit accordées au Maire suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19**

Décision n°6/2020 du 14 avril 2020

Attribution d'une avance sur subvention au titre de l'année 2020 à l'association « Handball Club de Biard », pour un montant de 5 000.00 €.

Décision n°7/2020 du 15 avril 2020

Attribution d'une avance sur subvention au titre de l'année 2020 à l'association de danse de Biard, pour un montant de 3 000.00 €.

Décision n°8/2020 du 27 avril 2020

Demande d'attribution d'une subvention pour l'opération d'extension, restructuration et rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « grandes priorités » (DSIL), au niveau le plus élevé possible.

Décision n°9/2020 du 27 avril 2020

Demande d'attribution d'une subvention pour l'opération d'extension, restructuration et rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine, auprès de l'Etat, au titre du Fonds de Solidarité Territoriale lié à la LGV (FST), à hauteur du solde établi à 217 951.00 €.

Décision n°10/2020 du 28 avril 2020

Adoption du contrat relatif à la maintenance préventive et curative pour le panneau d'information situé place des Buis auprès de la société CENTAURE-SYSTEMS sise à Noeux-les-Mines (62), pour une durée d'un an (du 23 juillet 2020 au 23 juillet 2021) et un montant de 978.79 € HT.

Décision n°11/2020 du 14 mai 2020

Adoption d'une convention relative à une action de formation professionnelle à la conduite d'engins de chantier (tondeuse auto portée) à destination de deux agents du service technique, proposée par l'organisme de formation ECF COA, sis à Saint Georges les Baillargeaux (86), pour un montant de 183.33 € TTC.

Décision n°12/2020 du 15 mai 2020

Adoption d'un contrat relatif à la maintenance et l'entretien du matériel de cuisine du restaurant scolaire, pour une durée de trois années, proposé par le groupe BENARD, sis La Ville-Aux-Dames (37), pour un montant forfaitaire annuel de base de 890.00 € HT (dépannages et frais de déplacement exclus).

**QUESTIONS DIVERSES**

- Réfection de la RD6 - Projet de suppression au centre bourg
- Calendrier des réunions.